Expositions

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1904)**

Heft 43-44

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il est impossible de faire plus avec les recettes de l'année, et les sections auront à examiner cette situation, si elles veulent imposer au Comité central un programme plus étendu. Il faudrait alors augmenter la cotisation générale ou le prix du journal.

Le numéro de février contiendra la liste rectifiée des adresses des membres de la Société. Cette rectification s'impose.

AVIS

Messieurs les Trésoriers des sections sont instamment priés de recueillir les cotisations des membres de leur section (fr. 4.—) et d'en faire parvenir le montant au trésorier M. Gustave Chable, architecte à Neuchâtel, d'ici au 15 mars prochain au plus tard.

Le journal l'*Art suisse* demande des collaborateurs.

Avis.

La Commission Fédérale des Beaux-Arts recevrait des offres pour les fonctions rétribuées de Commissaire général de l'Exposition suisse des Beaux-Arts à Lausanne.

Durée des fonctions : du 1er juin au 30 novembre 1904.

Références. La connaissance complète des deux langues française et allemande est exigée.

S'adresser par écrit à M. Gust. Jeanneret à Cressier.

SALON SUISSE

Le programme et le règlement du Salon suisse élaborés par la sous-commission administrative comportent l'ouverture du Salon suisse, à Lausanne, vers le 15 ou le 20 août. Le bâtiment sera livré à la Confédération à la date du 23 juillet, époque à laquelle les envois pourraient être déballés et examinés par le Jury, puis classés et mis en place.

Le délai de livraison sera vraisemblablement fixé du 10 au 20 juillet.

Le Jury serait élu sur une liste de présentation faite par la Société des peintres et sculpteurs, en nombre double. Il pourrait se spécialiser pour le placement des œuvres d'art.

EXPOSITIONS

Munich

La section de Munich se propose de faire, cette année, une exposition de peinture, pour laquelle une organisation spéciale sera établie mais, comme on le verra à la correspondance, cette exposition reste subordonnée au nombre de bonnes toiles qui pourront être fournies à nos collègues de Bavière par les artistes suisses établis en Suisse.

Il y a en outre une demande de la légation de Bavière à la Confédération suisse, concernant la participation de cette dernière à la IXe exposition internationale des Beaux-Arts en 1905. Si la Commission des Beaux-Arts préavise favorablement, la Suisse organisera en 1905 une section à Munich.

L'organisation de l'exposition est confiée à un Comité central qui se compose de délégués de la Société des artistes de Munich et de la Sécession, de représentants de l'Académie royale des Beaux-Arts et d'un commissaire du gouvernement Bavarois.

L'exposition se compose des sections collectives de divers Etats, et toutes les expositions des pays étrangers sont organisées par les représentants des Etats respectifs, d'accord avec le Comité central.

L'admission des œuvres présentées sera votée par les jurys des sections collectives, et tout Etat organisant une section fixera lui-même la composition, le temps et le lieu de réunion de son jury. Les objets d'art acceptés par ce jury ne seront plus soumis à un autre examen à Munich.

La formation de la Commission de mise en place se fera, pour les collections étrangères, par les Etats respectifs.

Il y aura des récompenses ; on décernera des médailles d'or de Ire et IIme classe, selon la valeur artistique des œuvres et non pas par nationalité ou par centre d'art.

En cas de vente d'une œuvre, il sera prélevé une commission de 10 % sur la somme d'achat.

* * *

Paris

Le Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, à Paris, aura lieu cette année du 16 avril au 30 juin.

Voici les dates d'envoi des œuvres :

1° Les exposants peintres et graveurs qui ne sont ni sociétaires ni associés devront envoyer leurs œuvres au Grand Palais, le mardi 8 et le mercredi 9 mars.

Les associés à ces deux sections, le vendredi 25 et le samedi 26 mars.

Les sociétaires à ces deux sections, le vendredi 1er et le samedi 2 avril.

2° Les artistes sculpteurs, architectes ou exposants à la

section d'art décoratif et d'objets d'art, le vendredi 18 et le samedi 19 mars.

Les associés à ces trois sections, le lundi 28 et le mardi 29 mars.

Les sociétaires à ces trois sections, le mercredi 30 et le jeudi 31 mars.

Galerie Georges Petit. Du 17 février au 11 mars, Exposition de la Société des aquarellistes.

Cercle artistique et littéraire, rue Volney. Exposition du 21 janvier au 18 février.

Galerie du XXe siècle C. Sagot, 46, rue Laffite. Exposition du 15 au 29 février.

Pavillon de Marsan et Bibliothèque nationale. Exposition des primitifs français. Du 1er avril à fin juillet 1904.

Serre du Cours la Reine. Société des artistes indépendants. Exposition ouverte le 20 février.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS

Berne,

Vous trouverez ci-joint quelque peu retardée la liste des membres de notre Section de Berne. Nous pouvons annoncer comme nouveau membre M. Walter Küpfer, peintre, 62, rue de la Justice.

Pour ce qui concerne les doubles propositions pour les présentations à la Commission Féd. des Beaux-Arts, nous avons été, dans la dernière séance de notre section, également d'avis que les nominations étant faites il était trop tard pour faire aucune proposition.

Comme vous avez annoncé notre exposition de Noël, nous nous réjouissons de pouvoir vous dire que cette exposition a donné cette année, en comparaison des autres, un résultat très encourageant; les entrées et les achats departiculiers, ainsi que ceux pour la loterie, ont été plus haut que jamais et prouvent que les efforts de notre section ont acquis la sympathie du public bernois.

Pour la Section de Berne,

Le Président : K.-L. Born.

* * *

Zurich, le 5 février 1904.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les changements suivants survenus parmi nos membres.

M. Richard Kuder est sorti de la section.

M. W. Mettler, statuaire, Mainaustrasse 29, Zürich V, est rentré, et comme M. Mettler n'a été absent qu'une année, il n'y a pas lieu de le présenter à nouveau à l'assemblée générale, et nous vous prions de l'inscrire sur la liste des membres pour 1904.

Pour la Section de Zurich,

Le Secrétaire: Jakob Meier.

* * *

Munich, le 10 février 1904.

La section de Munich a discuté dans sa séance d'hier le projet d'une salle suisse à l'exposition annuelle du Palais de Cristal de Munich.

Les difficultés que rencontre ce projet sont si grandes que, bien qu'on y soit sympathique, une résolution définitive n'a pu encore être prise.

Tout d'abord la plupart des artistes suisses établis ici font déjà partie des groupes munichois, de manière qu'ils ont en quelque sorte l'obligation d'exposer parmi ces groupes. Il faudrait donc que chaque artiste s'enquit auprès de son groupe de la façon dont celui-ci envisagerait la question d'une salle suisse.

Ensuite ce projet rencontre un autre obstacle dans le salon fédéral qui a lieu en Suisse cette année; car la plupart des artistes établis ici comptent y envoyer leurs meilleures choses. Nous ne pourrions donc compter cette année pour une salle suisse à Munich, que sur 12 à 15 toiles exécutées ici. Il nous faudrait au moins 20 grandes *bonnes* toiles, que nous devrions recevoir de Suisse. Nous avons donc décidé, avant d'aller plus loin, de demander officieusement à quelques collègues suisses de notre connaissance, s'ils pourraient nous envoyer éventuellement une ou deux bonnes toiles cela afin de nous rendre compte approximativement des possibilités. Si nous recevons du plus grand nombre la réponse qu'ils n'ont rien ou qu'ils préfèrent envoyer leurs tableaux au Salon fédéral, nous ne ferons pas d'exposition suisse à Munich cette année.

Si au contraire cette exposition est possible, nous ferons un jury composé de 5 membres, dont 3 Munichois, un Suisse français et un Suisse allemand, jury aux décisions duquel chacun devra se soumettre.

Vous voyez par là que je ne puis encore vous écrire d'article pour l'*Art Suisse*, je le ferai seulement quand nous aurons pu prendre une décision; cela sera possible au commencement de mars.

W. L. Lehmann.

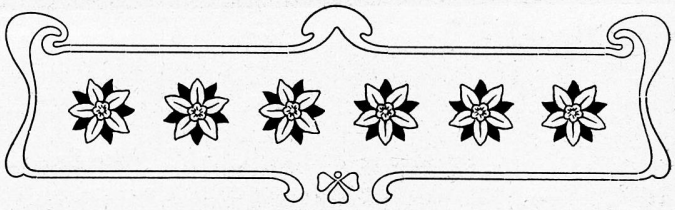

INHALTSVERZEICHNIS

1. Jahresbudget für 1904.
2. Aufforderung an die Kassenverwalter der Sektionen.
3. Ausstellungen.
4. Korrespondenz der Sektionen.
5. Mitgliederverzeichnis vom 1. Januar 1904.

JAHRESBUDGET FÜR 1904

BERICHT DFS CENTRALKOMITEES AN DIE SEKTIONEN

Das Centralkomitee hat, wie es dies im Anfange verkündigt hat, die « Schweizer Kunst » regelmässig am Ende jeden Monats erscheinen lassen. Um die Kosten dieser Herausgabe zu decken, hat es auf die gewöhnliche Ein-